

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS au capital de 346.758.000 euros euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après dénommée la « **Société organisatrice** ») organise une animation sans obligation d'achat intitulé «**La chasse aux Citrouilles**» (ci-après l'« Animation ») qui se déroulera le **21/10/2026 dans les magasins participants. Voir liste des magasins participants en annexe du règlement.**

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Cette Animation est ouverte uniquement **aux personnes physiques âgées de 4 à 12 ans** au moment de la participation à l'Animation, disposant de l'autorisation d'un représentant légal résidant en France métropolitaine (Corse comprise). (Ci-après le « **Participant(s)** »).

La participation à l'Animation est limitée à 2 participations par foyer (soit 2 enfants d'une même famille) pendant toute la durée de l'Animation.

L'Animation est limitée à **10 places** par magasin participant par créneau.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation à l'Animation et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de l'Animation, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble de l'Animation.

ARTICLE 4 : DÉROULÉ DE L'ANIMATION

Pour s'inscrire, les Participants doivent se rendre sur le site **<https://www.carrefour.fr/enseignes/animations-magasins>** du **28/09/2026 09h00** au **12/10/2026 23h59** et se connecter avec leur compte carrefour ou en en créant un en suivant les indications à l'écran.

Pour le bon déroulé de l'Animation, toute inscription nécessitera les informations suivantes:

- *Civilité*
- *Nom et prénom de l'adulte*
- *Prénom de l'enfant ou des enfants participant(s)*
- *Adresse e-mail (à laquelle le Participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion de l'animation)*
- *Numéro de téléphone portable (auquel le Participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion de l'animation)*

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



2 créneaux de 10 places seront proposés par chaque magasin participant le 21/10/2026 :

-	15h00	-	15h30	:	10	places
-	16h00	-	16h30	:	10	places

Déroulé de chaque session:

- Accueil des Participants et de leur représentants légaux par un membre de l'équipe du magasin (environ 5 minutes)
- Explication du déroulé de la chasse (Environ 2 minutes)
- Animation: chasse aux cadeaux dans les rayons du magasin dans un espace délimité et préparé pour l'animation (Environ 18 minutes)
- Distribution des dotations (Environ 5 minutes)

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Chaque Participant se verra remettre une dotation, choisie par le magasin, d'une valeur maximale de 20 € (prix de vente consommateur).

Chaque magasin peut décider d'attribuer aux gagnants de la chasse, en plus de la dotation prévue pour l'ensemble des Participants, un lot complémentaire. Cette attribution reste laissée à l'appréciation de chaque magasin et n'est donc pas garantie.

En tout état de cause, les lots et dotations remis, qu'ils soient attribués aux gagnants ou aux autres participants, ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remplacement ou contrepartie financière, totale ou partielle, pour quelque motif que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas de garantie commerciale sur les lots et dotations remportés.

Enfin, pour l'ensemble des lots et dotations, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots et dotations annoncés.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les lots seront donnés physiquement aux représentants légaux des gagnants à l'issue de l'Animation.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique.

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être recherchée dans les cas suivants :

- Si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, l'Animation devait être modifiée, écourtée ou annulée,
- Si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues et dont la survenance entraînerait une perturbation dans l'organisation et la gestion de l'Animation et qui l'amènerait à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler celle-ci.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, au règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'animation. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'animation est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'Animation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'Animation de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

9.1 consultation

Le présent règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment sur le site www.carrefour.fr ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



Carrefour – Animation « La chasse aux Citrouilles »

Direction Marketing Opérationnelle

93 avenue de Paris - 91300 Massy

9.2 Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

9.3 Réclamation

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives à l'animation devront être formulées aux adresses suivantes :

Carrefour – Animation « La chasse aux Citrouilles »

Direction Marketing Opérationnelle

93 avenue de Paris - 91300 Massy

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

Vous avez la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux lots.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable du présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de cette animation pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

Magasins Carrefour Market :

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



Nom magasin	ANABEL
RIVES S/FURES	8050
BORDEAUX -FONDAU 142	2513
PARIS -MAUBEUGE	7579
LUZARCHES	7792
LILLERS -DEKEISER	7868
COSNE COURS S/L -LEC	7593
TOULOUSE -ST MICH 11	7931
CROISSY S/SEINE	7854
BEAURAINS -BOREAL	9002
MONTPELLIER -CROIX A	7999
DISTRE	8933
LE TRAIT	8593
LE TRAIT	8593
FERRIERES D'AUNIS	8950
GANNAT	7683
AUBAGNE -PERI	A650
CHARLIEU	A5QV
AUBIGNY EN ARTOIS	7941
VERNOUILLET	7919
LA PRIMAUBE	3998
DESVRES -BOULOGNE	7977
COUPVRAY	7776
CUGNAUX	6992
AVESNES S/H -LANDREC	7829
LE HAVRE -TURENNE	8422
MARLY	7876
PARIS -ALESIA	7578
VENDRES	A4U2

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



MONT DE MARSAN	8220
ANNOEULLIN	7629
BAILLY EN ROMAINVILL	7768
SARLAT -BRIVE	7758
SAINT-VICTORET	A4AI
VOISINS LE BRETONNEU	7820
PONT EVEQUE	8045
FERRIERES D'AUNIS	8950
VERNOUILLET	7919
PUISEUX PONTOISE	7928
VIZILLE	8067
VERRIERES LE BUISSON	7815
PARIS -MAUBEUGE	7579
BAR S/AUBE	7833
PANTIN	A4AG
CLAIX	8017
MEXIMIEUX	8032
ST AMAND -2	7740
FOUGERES -EUROPE	7521
ESTAIRES	7858
PONT AUDEMER -LION	8632
TOULOUSE -ST MICH 11	7931
COUPVRAY	7776
BERRE L'ETANG	7652
COSNE COURS S/L -LEC	7593
VIZILLE	8067
AVON -ROOSEVELT	7831
VOISINS LE BRETONNEU	7820
PANTIN	A4AG
GUIGNES	7617
ST LO	1464

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



LE HAVRE -TURENNE	8422
VILLEURBANNE -GD CLE	7626
MEZE	7998
LILLE -LA MADELEINE	7961
CHEVIGNY -DIJON	8016
HEM	7982
FONSORBES	6606
ST SULPICE	8364
LILLERS -DEKEISER	7868
ST JULIEN DE CONCELL	8532
GANNAT	7683
BAR S/AUBE	7833
BLAGNY	7770
VERNOUILLET	7919
SAINT-VICTORET	A4AI
BAILLY EN ROMAINVILL	7768
LES ANDELYS	7546
ST AMAND -2	7740
GANNAT	7683
LE HAVRE -BELLANGER	8268
LE HAVRE -TURENNE	8422
LE HAVRE -BELLANGER	8268
VILLERS BOCAGE	7968
SIX FOURS LES PLAGES	8402

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



Magasins Carrefour Hyper:

ANABEL	Nom magasin
8947	AUBERVILLIERS
349	AUCH
4020	AURILLAC
6611	BELLEGARDE
26	BOURGES
62	DOUAI
7320	EPERNAY
550	EPINAL
33	ETAMPES
7	GRENOBLE -GD PLACE
327	GUINGAMP
163	LE CRES
7186	MONTELMAR
7424	NARBONNE
7341	ORANGE
7346	REIMS -CERNAY
90	SAINT DENIS
7353	SENS VOULX
527	ST BRIEUC -LANGUEUX

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



344	TARNOS
49	TOURVILLE LA RIVIERE
7435	VAULX EN VELIN
18	VITROLLES
8997	AJACCIO
35	ANGERS -ST SERGE
505	AVIGNON
A4CL	Belfort-Andelnans
A4B1	Colmar-Houssen
A4BL	Dorlisheim
A4BI	Essey-lès-Nancy
A4BF	Forbach
A4BD	Grosbliedestroff
A4B6	Haguenau
A4B4	Longeville-lès-Saint-Avold
A4BZ	Lunéville
A4BH	Metz-Technopole
A4CA	Mondelange
A4BV	Montbéliard
A4BY	Moulins-lès-Metz
A4BK	Mulhouse-Dornach
A4BW	Nancy-Houdemont
A4CK	Remiremont
A4CI	Saint-Dié-des-Vosges
A4C4	Sainte-Marie-aux-Chênes
A4BS	Sarrebouurg
A4BQ	Sarreguemines
A4C6	Strasbourg-Mundo

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



A4C7	Toul
A4C8	Vesoul
A4C1	Wittenheim
0002	ANNECY
0064	BOURG EN BRESSE
0006	CHAMBERY -BASSENS
0067	CHAMBERY CHAMNORD
A4B5	Clermont-Ferrand
0011	ECULLY
7410	FEURS
7412	FRANCHEVILLE
0063	GIVORS
0065	GRENOBLE -MEYLAN
A4AC	LA RICAMARIE
7420	MABLY
A4NR	VALS PRES LE PUY
0678	RIOM
7429	SALLANCHES
7348	ST EGREVE
7434	THIERS
0016	VENISSIEUX
A4AB	VILLEFRANCHE S/SAONE
0502	ANGERS -GRAND MAINE
0045	ANGOULINS
7265	AVRANCHES -ST MARTIN
A4BA	BLOIS
0077	BREST

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



0008	CHARTRES
7313	CHATEAUROUX
A4A6	LANESTER
0518	NANTES -ST HERBLAIN
7345	QUIMPER
0522	RENNES -CESSON
A4BR	RENNES-PACE
A4BN	Saint-Jouan-des-Guérets
0019	SARAN
7349	ST MALO
7351	ST PIERRE DES CORPS
A4A5	ST-MARTIN-DES-CHAMPS
7359	VANNES
A4CM	AUXERRE MONETEAU
8166	BEAUNE
0548	BESANCON -CHALEZEULE
0086	BESANCON -VALENTIN
0031	CHALON S/SAONE - SUD
0024	CHALONS EN CHAMPAGNE
0549	CHARLEVILLE MEZIERES
0085	CRECHES S/SAONE
A4B2	DIJON - PERRIGNY
A4B3	DOLE
A4NQ	LONS LE SAUNIER
0027	NEVERS -MARZY
0005	QUETIGNY
0538	REIMS -TINQUEUX

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



A4BX	Reims-Cormontreuil
A4BT	Reims-Neuvillette
7514	RETHEL
A4BO	Saint-Dizier
7413	SEGNY
0028	ST ANDRE LES VERGERS
A4C0	Verdun
A4C3	VICHY
A4A7	ALBI
0074	BEGLES
7309	BRIVE LA GAILLARDE
0046	LABEGE
A4A8	LALOUBERE
0125	LATTES
0043	LESCAR
8167	LESPARRE MEDOC
7331	LIBOURNE
A4CJ	Limoges
0091	LIMOGES -BOISSEUIL
0041	MERIGNAC
0521	PERPIGNAN -CLAIRA
0133	SETE -BALARUC
0050	SOYAUX
0516	ST CLEMENT DE RIVIERE
0345	ST JEAN DE LUZ
0531	TOULOUSE -PURPAN
A4A4	AMILLY

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



A4CB	Arcueil
0071	CARRE SENART
7315	CHELLES
0025	CLAYE SOUILLY
0679	COLLEGIEN
A4CF	Livry-Gargan
7342	ORMESSON
0081	PONTAULT COMBAULT
0020	VILLIERS EN BIERE
0503	ATHIS MONS
7312	CHAMBOURCY
A4CE	Ermont
A4BE	Evreux-Saint-Taurin
0509	FLINS S/SEINE
8174	GOUSSAINVILLE
7328	LA VILLE DU BOIS
0022	LES ULIS
7332	LIMAY
7333	L'ISLE ADAM
A4CG	Massy
0017	MONTESSEON
0056	RAMBOUILLET
7352	SANNOIS
7347	ST BRICE S/S FORET
A4CH	Val-d'Yerres-Boussy
8171	VERNON
0055	VILLABE

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



0697	VILLENEUVE LA GARENNE
7301	AIRE S/LA LYS
7305	AUCHY LES MINES
0037	BARENTIN
7513	BAYEUX
A4B8	Bruay-la Buissière
7310	CAEN-COTE DE NACRE
A4B7	CAEN-ROTS
A4B9	Cambrai-Proville
A4B0	Courrières
A4CN	Creil-Saint-Maximin
A4BM	Dunkerque-Coudekerque
7324	GRUCHET LE VALASSE
7329	LAON
A4C5	Lens 2
0054	LIEVIN
7336	MONDEVILLE
7337	MONT ST AIGNAN
A4BU	Saint-Quentin
A4BP	Soissons
7358	VALENCIENNES
0030	VENETTE
A4BG	Villeneuve-d'Ascq-Flers
7363	WASQUEHAL
0501	AIX EN PROVENCE
A4BC	Alès
0021	ANTIBES

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« LA CHASSE AUX CITROUILLES »

21 OCTOBRE 2026



A4AA	AVIGNON CAP SUD
7306	BEAUCAIRE
0066	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
7409	DIGNE
7319	DRAGUIGNAN
7327	LA CIOTAT
0029	NICE -LINGOSTIERE
0131	NIMES -SUD
7340	OLLIOULES
7344	PUGET S/ARGENS
0530	TOULON -GRAND VAR
7357	UZES
0039	RENNES ALMA